

# FOIRE AUX QUESTIONS

Fonds pour le cours La communication en fin de vie destiné aux SLD



ONTARIO  
**CLRI**

Centres for Learning,  
Research & Innovation  
in Long-Term Care

# TABLE DES MATIÈRES

AVEC QUI PUIS-JE COMMUNIQUER POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS? .....	3
QU'EST-CE QUE LE FONDS POUR LA COMMUNICATION EN FIN DE VIE?.....	3
QUI PEUT PRÉSENTER UNE DEMANDE?.....	3
QUELLE EST LA DATE LIMITE POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE?.....	3
JE FAIS PARTIE D'UNE CHAÎNE DE FOYERS DE SLD; PUIS-JE PRÉSENTER UNE SEULE DEMANDE POUR TOUS MES FOYERS DE SLD?.....	3
QUAND VAIS-JE SAVOIR SI MON FOYER DE SLD A ÉTÉ ADMIS AU FONDS POUR LA COMMUNICATION EN FIN DE VIE? .....	3
COMBIEN DE FOYERS DE SLD SERONT SÉLECTIONNÉS POUR PARTICIPER À LA PREMIÈRE PHASE (LA COMMUNICATION EN FIN DE VIE : ATELIER DE FORMATION DES FORMATEURS)? .....	4
QUI EST CONSIDÉRÉ COMME ÉTANT UN « FORMATEUR ADMISSIBLE »? .....	4
DOIS-JE CHOISIR LES DEUX FORMATEURS DE MON FOYER AVANT DE PRÉSENTER UNE DEMANDE?.....	4
PUIS-JE ENVOYER SEULEMENT UN FORMATEUR OU PLUS DE DEUX FORMATEURS À LA COMMUNICATION EN FIN DE VIE : ATELIER DE FORMATION DES FORMATEURS? .....	4
EST-CE QUE LES ATELIERS DE LA PREMIÈRE PHASE SONT EN LIGNE OU LES FORMATEURS EN SLD DE MON FOYER DE SLD DOIVENT SE PRÉSENTER EN PERSONNE? .....	4
À QUEL ENDROIT SE TIENDRA LA PARTIE EN CLASSE DE LA COMMUNICATION EN FIN DE VIE : ATELIERS DE FORMATION DES FORMATEURS?.....	4
QUI DONNE LA FORMATION LA COMMUNICATION EN FIN DE VIE : ATELIER DE FORMATION DES FORMATEURS (PREMIÈRE PHASE)? .....	5
COMBIEN DE FOYERS DE SLD SERONT SÉLECTIONNÉS POUR PARTICIPER À LA DEUXIÈME PHASE (LA COMMUNICATION EN FIN DE VIE : FORMATION DES PSSP)? .....	5
LES PSSP PRIVÉS, ENGAGÉS PAR LA FAMILLE OU DES ORGANISMES, SONT-ILS ADMISSIBLES À LA SUBVENTION SALARIALE DE LA DEUXIÈME PHASE?.....	5
EST-CE QUE D'AUTRES EMPLOYÉS QUE LES PSSP SONT ADMISSIBLES À LA SUBVENTION SALARIALE DE LA DEUXIÈME PHASE? .....	5
DOIS-JE SÉLECTIONNER LES PSSP AVANT DE PRÉSENTER UNE DEMANDE? .....	5
COMBIEN DE PSSP SONT ADMISSIBLES À LA SUBVENTION SALARIALE DE LA DEUXIÈME PHASE (LA COMMUNICATION EN FIN DE VIE : FORMATION DES PSSP)?.....	6
COMBIEN DE MES FORMATEURS EN SLD PEUVENT PARTICIPER AUX SÉANCES D'ACCOMPAGNEMENT STRUCTURÉ DE LA DEUXIÈME PHASE?.....	6
QUEL FINANCEMENT SERA OFFERT? .....	6
COMMENT MON FOYER DE SLD RECEVRA-T-IL UN FINANCEMENT? .....	7
QUANT LE FINANCEMENT PREND-IL FIN? .....	7

### AVEC QUI PUIS-JE COMMUNIQUER POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS?

Pour des précisions concernant le fonds pour La communication en fin de vie, veuillez consulter [le site Web de CARI](#). Pour de plus amples renseignements, veuillez envoyer un courriel à [CEOLFUND@bruyere.org](mailto:CEOLFUND@bruyere.org) ou appeler au 613-562-6262, poste 1985.

### QU'EST-CE QUE LE FONDS POUR LA COMMUNICATION EN FIN DE VIE?

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (MSSLD) a demandé aux Centres d'apprentissage, de recherche et d'innovation (CARI) pour les foyers de soins de longue durée de l'Ontario de coordonner une formation continue pour les préposés aux soins personnels (PSSP) au moyen de la prestation de La communication en fin de vie : atelier de formation des formateurs (première phase) et de La communication en fin de vie : formation des PSSP (deuxième phase).

Le financement permettra aux candidats des foyers de soins de longue durée (SLD) d'obtenir une formation préalable à l'atelier, l'atelier de formation des formateurs, un accès à un accompagnement, du soutien financier pour les déplacements et l'hébergement, et une subvention salariale pour les formateurs en SLD et les PSSP qui reçoivent la formation La communication en fin de vie.

### QUI PEUT PRÉSENTER UNE DEMANDE?

Tous les foyers de SLD de l'Ontario peuvent présenter une demande pour le fonds pour La communication en fin de vie. Le formulaire de demande de fonds pour La communication en fin de vie doit être rempli par l'administrateur du foyer de SLD. Il n'y a qu'un formulaire de demande de fonds pour La communication en fin de vie à remplir pour présenter une demande concernant les deux phases.

### QUELLE EST LA DATE LIMITE POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE?

La date limite pour présenter une demande est le 31 août 2018 (23 h 59 HE).

### JE FAIS PARTIE D'UNE CHAÎNE DE FOYERS DE SLD; PUIS-JE PRÉSENTER UNE SEULE DEMANDE POUR TOUS MES FOYERS DE SLD?

Non. Chaque foyer de SLD doit présenter une demande indépendante. Le formulaire de demande de fonds pour La communication en fin de vie doit être rempli par l'administrateur du foyer de SLD.

### QUAND VAIS-JE SAVOIR SI MON FOYER DE SLD A ÉTÉ ADMIS AU FONDS POUR LA COMMUNICATION EN FIN DE VIE?

Tous les candidats seront informés de la décision par courriel avant le 13 septembre 2018.

En raison des fonds disponibles, les candidats peuvent être admis à la fois à La communication en fin de vie : atelier de formation des formateurs (première phase) et à La communication en fin de vie : formation des PSSP (deuxième phase), ou seulement à La communication en fin de vie : atelier de formation des formateurs (première phase).

### COMBIEN DE FOYERS DE SLD SERONT SÉLECTIONNÉS POUR PARTICIPER À LA PREMIÈRE PHASE (LA COMMUNICATION EN FIN DE VIE : ATELIER DE FORMATION DES FORMATEURS)?

Cent quatre foyers de SLD de l'Ontario seront sélectionnés pour participer à la première phase.

### QUI EST CONSIDÉRÉ COMME ÉTANT UN « FORMATEUR ADMISSIBLE »?

Chaque foyer de SLD admis au fonds pour La communication en fin de vie envoie deux formateurs en SLD à l'une des huit séances La communication en fin de vie : atelier de formation des formateurs offertes au cours de l'année financière 2018-2019.

Le formateur n° 1 doit occuper un poste d'éducateur (p. ex. formateur du personnel, formateur clinique, formateur d'entreprise) ou de gestionnaire (p. ex. directeur des soins, directeur adjoint des soins, administrateur ou chef de service).

Le formateur n° 2 peut occuper un poste d'éducateur, de chef de service, de travailleur social, d'aumônier ou d'agent de soutien spirituel, d'infirmier autorisé ou d'infirmier auxiliaire autorisé.

### DOIS-JE CHOISIR LES DEUX FORMATEURS DE MON FOYER AVANT DE PRÉSENTER UNE DEMANDE?

Oui. Vous devez fournir les coordonnées complètes de vos deux formateurs dans la demande en ligne. Les formulaires de demande de fonds pour La communication en fin de vie incomplets seront refusés.

### PUIS-JE ENVOYER SEULEMENT UN FORMATEUR OU PLUS DE DEUX FORMATEURS À LA COMMUNICATION EN FIN DE VIE : ATELIER DE FORMATION DES FORMATEURS?

Non. Chaque foyer de SLD doit envoyer exactement deux formateurs aux ateliers.

### EST-CE QUE LES ATELIERS DE LA PREMIÈRE PHASE SONT EN LIGNE OU LES FORMATEURS EN SLD DE MON FOYER DE SLD DOIVENT SE PRÉSENTER EN PERSONNE?

Tous les formateurs en SLD doivent participer en personne à La communication en fin de vie : atelier de formation des formateurs. Les formateurs en SLD doivent effectuer quatre heures d'autoapprentissage avant de participer à l'atelier de deux jours en personne. Les foyers de SLD doivent accorder du temps aux formateurs en SLD pour effectuer les modules d'autoapprentissage d'une durée de quatre heures pendant leur horaire de travail normal. Les modules d'autoapprentissage seront envoyés aux foyers de SLD admis au fonds pour La communication en fin de vie.

### À QUEL ENDROIT SE TIENDRA LA PARTIE EN CLASSE DE LA COMMUNICATION EN FIN DE VIE : ATELIERS DE FORMATION DES FORMATEURS?

LIEU	DATES
London	4 et 5 octobre 2018
Hamilton	11 et 12 octobre 2018
Barrie	18 et 19 octobre 2018
Mississauga	18 et 19 octobre 2018

LIEU	DATES
Peterborough	25 et 26 octobre 2018
Timmins	1 et 2 novembre 2018
Thunder Bay	8 et 9 novembre 2018
Ottawa (FRANÇAIS) <sup>1</sup>	8 et 9 novembre 2018

<sup>1</sup> L'atelier à Ottawa est en français. Tous les autres ateliers sont en anglais.

### QUI DONNE LA FORMATION LA COMMUNICATION EN FIN DE VIE : ATELIER DE FORMATION DES FORMATEURS (PREMIÈRE PHASE)?

Les huit séances de La communication en fin de vie : atelier de formation des formateurs sont données par des professeurs du Collège Algonquin.

### COMBIEN DE FOYERS DE SLD SERONT SÉLECTIONNÉS POUR PARTICIPER À LA DEUXIÈME PHASE (LA COMMUNICATION EN FIN DE VIE : FORMATION DES PSSP)?

Trente-cinq foyers de SLD de l'Ontario seront sélectionnés pour participer à la deuxième phase. Les foyers de SLD doivent terminer la première phase (La communication en fin de vie : atelier de formation des formateurs) afin d'être admissibles à la deuxième phase (La communication en fin de vie : formation des PSSP).

Il n'y a qu'un formulaire de demande de fonds pour La communication en fin de vie à remplir pour présenter une demande concernant les deux phases. La date limite pour présenter une demande est le 31 août 2018 (23 h 59 HE).

### LES PSSP PRIVÉS, ENGAGÉS PAR LA FAMILLE OU DES ORGANISMES, SONT-ILS ADMISSIBLES À LA SUBVENTION SALARIALE DE LA DEUXIÈME PHASE?

Non. Pour être admissibles à la subvention salariale, les PSSP doivent être employés directement par un foyer de SLD de l'Ontario.

### EST-CE QUE D'AUTRES EMPLOYÉS QUE LES PSSP SONT ADMISSIBLES À LA SUBVENTION SALARIALE DE LA DEUXIÈME PHASE?

Non. Pour être admissible à la subvention salariale de la deuxième phase, l'employé doit occuper un poste de PSSP au sein d'un foyer de SLD.

### DOIS-JE SÉLECTIONNER LES PSSP AVANT DE PRÉSENTER UNE DEMANDE?

Non. Au cours du processus de demande, vous devrez mentionner le nombre de PSSP que vous prévoyez former en matière de communication en fin de vie. Vous aurez à fournir le nom des PSSP seulement si un financement est accordé à votre foyer de SLD.

## COMBIEN DE PSSP SONT ADMISSIBLES À LA SUBVENTION SALARIALE DE LA DEUXIÈME PHASE (LA COMMUNICATION EN FIN DE VIE : FORMATION DES PSSP)?

Le nombre de PSSP admissibles à la subvention salariale dépend de la taille du foyer de SLD :

- les petits foyers (moins de 98 lits) dont la demande est acceptée recevront une subvention salariale pour 5 PSSP;
- les foyers moyens (entre 99 et 159 lits) dont la demande est acceptée recevront une subvention salariale pour 20 PSSP;
- les grands foyers (plus de 160 lits) dont la demande est acceptée recevront une subvention salariale pour 30 PSSP.

La subvention salariale est accordée seulement si les PSSP reçoivent toute la formation La communication en fin de vie, qui comprend quatre modules d'apprentissage. Il faut présenter les feuilles de présence signées pour confirmer la prestation de la formation La communication en fin de vie afin d'obtenir une subvention salariale.

## COMBIEN DE MES FORMATEURS EN SLD PEUVENT PARTICIPER AUX SÉANCES D'ACCOMPAGNEMENT STRUCTURÉ DE LA DEUXIÈME PHASE?

Les foyers de SLD sélectionnés pour la deuxième phase peuvent choisir d'envoyer un seul formateur ou les deux formateurs en SLD, ayant participé à La communication en fin de vie : atelier de formation des formateurs, aux séances d'accompagnement structuré. En tout, le foyer de SLD peut recevoir 875 \$ de subvention salariale pour ses formateurs en SLD dans le cadre de la deuxième phase, ce qui couvre 4 heures d'accompagnement structuré et 16 heures de prestation de la formation des PSSP.

## QUEL FINANCEMENT SERA OFFERT?

Le tableau ci-dessous présente un sommaire de la subvention salariale et de l'aide au déplacement. De plus amples renseignements sur les dépenses admissibles sont présentés dans [la fiche informative sur le fonds pour La communication en fin de vie](#).

Première phase (La communication en fin de vie : atelier de formation des formateurs)	
ÉLÉMENT	SOMME MAXIMALE
Subvention salariale des formateurs en SLD	875 \$/formateur
Kilométrage (100 à 200 km pour un aller simple)	0,41 \$/km dans le Nord de l'Ontario 0,40 \$/km dans le Sud de l'Ontario
Deux nuits d'hébergement	200 \$/nuit
Deux repas	10 \$ (déjeuner) 12,50 \$ (dîner) 22,50 \$ (souper)
Deuxième phase (La communication en fin de vie : formation des PSSP)	
ÉLÉMENT	SOMME MAXIMALE
Subvention salariale des formateurs en SLD	875 \$/foyer de SLD
Subvention salariale des PSSP	400 \$/PSSP

### COMMENT MON FOYER DE SLD RECEVRA-T-IL UN FINANCEMENT?

Les foyers de SLD devront soumettre des demandes de soutien financier pour la subvention salariale et l'aide au déplacement. Des formulaires seront fournis à tous les candidats sélectionnés.

À la fin de chaque phase de formation de La communication en fin de vie, les foyers de SLD devront soumettre leurs demandes aux CARI. Une fois les demandes de remboursement de frais approuvées, les fonds seront remis au foyer de SLD par dépôt direct.

### QUANT LE FINANCEMENT PREND-IL FIN?

Il faut terminer La communication en fin de vie : formation des PSSP avant le 15 mars 2019. Tous les documents relatifs aux demandes de soutien financier de la deuxième phase doivent être transmis aux CARI avant le 15 mars 2019.





INFO@CLRI-LTC.CA

CLRI-LTC.CA

